

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

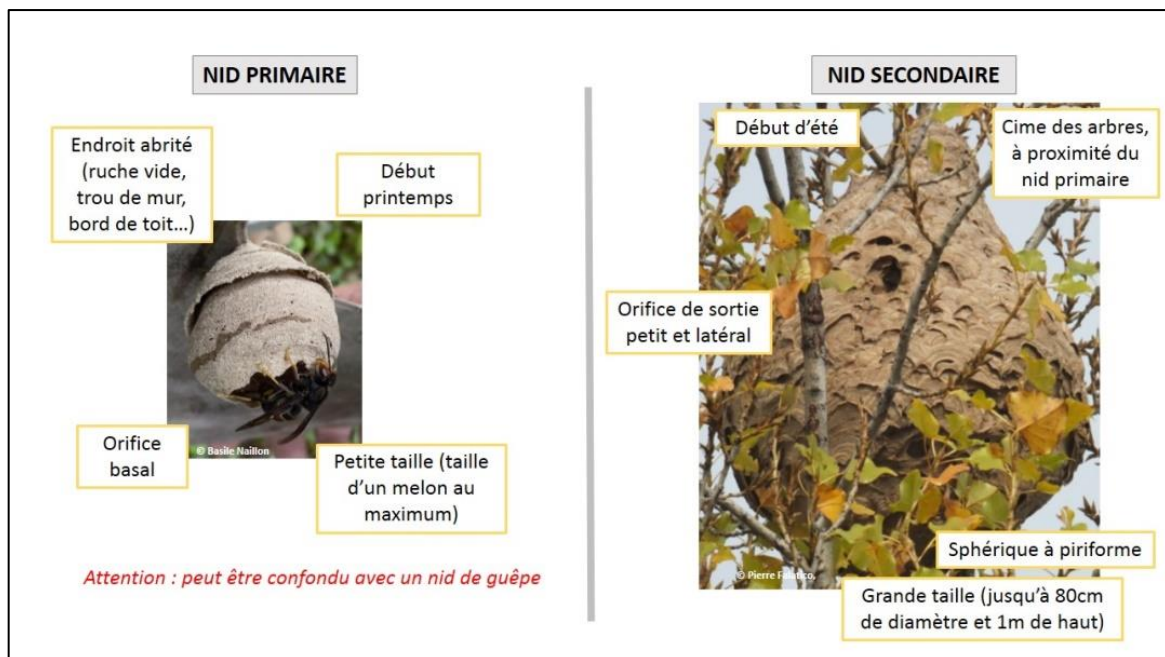
2021 : Des indicateurs à la hausse

Malgré un hiver 2020-2021 rigoureux et des gelées tardives, un printemps et un été plutôt maussades, la saison 2021 a été une année tendue en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec un nombre de nids découverts équivalent à celui de 2020.

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2021 nous incite à la plus grande vigilance pour 2022.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

LE FRELON ASIATIQUE



SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

afin de connaître les démarches

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

afin de connaître les démarches

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
l'action sanitaire ensemble

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Pour lutter contre le frelon asiatique,
apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - *Vespa Crabro*



Frelon asiatique - *Vespa Velutina*



Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr